



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 21 septembre 2026 à 19h00**

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 16

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 16/09/2026

Date d'affichage : 16/09/2026

L'an deux mille vingt et six et les vingt et un septembres à 19h00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNES, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Patricia CAUQUIL, Arielle HOMBERT, Delphine ALBERT, Sylvie CALAS, Dominique BOUSSUGE

Et Messieurs Alain VEUILLET, François MONTAGNE, Jean-Michel MAUREL, Jacques MONTAGNE, Benoît LANDES, Patrice LIMES, Pierre-Jean NEGRIER, Didier HOULES, José REVERTE

Excusés : Monique BERTRAND pouvoir à Arlette GLORIA, Claudian BRUN pouvoir à François MONTAGNE, Frédéric MAIXANDEAU pouvoir à Jean-Michel MAUREL

Secrétaire de séance : Arielle HOMBERT

La séance débute à 19h00

M. le Maire annonce que l'ensemble des sujets traités et des décisions du maire sont préparées lors des réunions hebdomadaires avec le groupe Viviers au cœur.

M. le maire rappelle que les personnes présentes dans le public n'ont pas le droit de prendre la parole.

M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal. Il rappelle qu'il convient de mettre sur le mode silencieux les téléphones portables afin que la séance ne soit pas perturbée par des sonneries.

Conformément à l'article [L 2121-21](#) du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Objet de la délibération: Avis sur la demande d'adhésion de la commune de Navès à la CCSA

En préambule M. le Maire explique que :

La commune de Navès a réitéré par délibération de son conseil municipal du 9 juillet 2026, sa volonté de se retirer de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet (CACM), et d'adhérer à la communauté de communes Sor et Agout, dans le cadre d'une procédure dérogatoire de retrait adhésion.

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L5216-11 et L.5211-18,

- Vu la délibération de la commune de Navès du 9 juillet 2026, relative à sa demande d'adhésion à la communauté de communes Sor et Agout, dans le cadre d'une procédure de retrait dérogatoire de la communauté d'agglomération de Castres Mazamet,

- Vu la délibération n°2026_132_572 du conseil communautaire du 28 juillet 2026 de la communauté de communes Sor et Agout favorable à l'adhésion de la commune de Navès,

- Vu l'étude d'impact et son étude complémentaire de juillet 2026 relatives aux incidences financières et fiscales pour Navès et la CCSA,

- Vu la notification de cette délibération faite par Monsieur le Président de la communauté de communes Sor et Agout à la commune de Viviers-Les-Montagnes en date du 29 juillet 2026,



M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir donner son avis sur l'adhésion de la

M. Jacques MONTAGNE réitère sa demande de vote à main levée.

M. le Maire demande à l'assemblée de mettre au vote la demande de Jacques MONTAGNE. 4 personnes sont pour le vote à bulletin secret.

M. le Maire explique que la demande n'ayant pas obtenu le tiers des adhésions comme le prévoit le second alinéa article L2121-21 du CGCT le vote se déroulera donc à main levée comme annoncé en début de séance.

Pour : 4

Contre : 13

Abstention : 2

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance

Arielle HOMBERT

Le Maire



Alain VEUILLET

